



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

9 février 2018
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017
New York, 8 et 9 novembre 2017

Résumé des débats

I. Introduction

1. La deuxième session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de 2017 s'est tenue à la Greentree Foundation à Manhasset (New York) les 8 et 9 novembre 2017.
2. Organisée sous forme de séminaire-retraite, la session s'est composée de trois débats consacrés aux sujets suivants : a) l'état du monde ; b) les incidences des nouvelles technologies sur l'action du système des Nations Unies ; c) les propositions du Secrétaire général concernant la réforme dans les domaines de la gestion, de la paix et de la sécurité et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Le Conseil s'est également entretenu avec l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, la Conseillère spéciale chargée des politiques et la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.
3. Il est rendu compte dans le présent résumé des principaux points soulevés pendant la session.

II. Premier débat : l'état du monde

4. Le Secrétaire général a présenté une analyse des réalités politiques pendant le débat consacré à l'état du monde. Il a évoqué le fait que les menaces pesant sur le monde se caractérisaient par des changements qualitatifs marquants depuis le début de 2017 et s'est demandé comment le système des Nations Unies pouvait être le plus utile, sans pour autant méconnaître l'évolution des rapports de force, l'intensification de l'instabilité et la multiplication des crises.
5. Le débat a porté, entre autres, sur les revers essuyés par le régime de non-prolifération et les risques qui pesaient sur la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et au-delà, l'élargissement de la crise au Moyen-Orient et ses répercussions régionales et interrégionales, et l'accélération des changements climatiques.
6. En ce qui concerne les changements climatiques, le Secrétaire général a souhaité que l'on se montre plus ambitieux sur tous les fronts (aide financière, adaptation et formes novatrices de financement) et dit qu'il comptait parler de ces questions à la



vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait à Bonn (Allemagne).

7. Le Conseil s'est également intéressé à la situation économique mondiale et a noté les bons résultats obtenus en 2017 et les estimations selon lesquelles 2018 sera marqué par des résultats analogues ; il fallait cependant se garder de sombrer dans la complaisance sous peine d'être pris au dépourvu par les changements cycliques. Des préoccupations ont également été exprimées au sujet des effets pervers qu'avait le maintien des faibles taux d'intérêt, du risque lié à la crise de l'endettement et de l'augmentation de la pauvreté extrême, malgré la réduction générale de la pauvreté ces dernières années. Les conflits, les changements climatiques et la croissance démographique étaient des moteurs de la pauvreté.

8. Le Conseil a exprimé sa volonté de renforcer le multilatéralisme et de jouer un rôle de chef de file même lorsque les solutions n'étaient pas faciles à trouver et que les droits de l'homme et la primauté du droit étaient en péril, et s'est dit déterminé à ne pas délaissier les jeunes. Les membres du Conseil ont pris acte du fait qu'il fallait revoir les stratégies politiques et diplomatiques de façon à mieux collaborer avec les États Membres. Il a été souligné que la coopération sur les plans international et régional jouait un rôle majeur en ce concernait la lutte contre la criminalité organisée et les groupes radicalisés, notamment au vu des nouvelles tendances qui se dessinaient.

9. Le Conseil s'est également intéressé au fait qu'il fallait renforcer les liens entre l'aide humanitaire et le développement dans les situations de crise prolongée, car le développement durable n'était peut-être pas encore viable. La plupart des conflits étaient des conflits internes et non plus des conflits entre pays, ce qui rendait la prévention plus malaisée.

10. Il était indispensable de renforcer la communication et la stratégie de mobilisation menées en direction de différentes parties prenantes de façon à aider le système des Nations Unies à faire connaître son action, notamment en ce que celle-ci avait trait à la réforme en cours.

11. L'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a participé au débat et noté que la moitié de la population mondiale avait moins de 30 ans ; elle a insisté sur le fait qu'investir dans les jeunes était un devoir collectif et offrait une chance de prévenir les conflits et de stimuler le développement durable et l'action contre les changements climatiques. Les jeunes d'aujourd'hui étaient la génération la plus connectée mais aussi la plus vulnérable ; les valeurs des Nations Unies, notamment la paix, l'égalité et la dignité humaine, étaient également les leurs.

12. Se demandant comment l'ONU pourrait mieux aider les jeunes et garder toute son utilité vis-à-vis d'eux, l'Envoyée a noté que l'Organisation pouvait jouer un rôle majeur en rassemblant les jeunes de manière impartiale, en mettant à la disposition de ceux-ci ses outils, ses connaissances et son savoir-faire et en usant de son influence en faveur de l'emploi des jeunes. À son sens, il fallait que le système des Nations Unies : a) prenne conscience du fait que l'heure était désormais à la participation de masse et à la coordination entre pairs parmi les jeunes et tire parti de cette énergie pour le bien de tous ; b) nomme un plus grand nombre de jeunes à des postes de direction et retienne les jeunes fonctionnaires talentueux ; c) passe des paroles aux actes en renforçant la coordination et les ressources de façon à collaborer avec les jeunes au niveau mondial et au niveau des pays.

III. Deuxième débat : les incidences des nouvelles technologies sur l'action du système des Nations Unies

13. Rappelant les débats tenus par le Conseil en avril 2017 sur les grandes tendances mondiales (voir CEB/2017/1), le Secrétaire général a demandé aux membres du Conseil d'examiner les possibilités et les problèmes touchant les nouvelles technologies et de s'intéresser plus précisément à l'intelligence artificielle, au cyberspace, aux biotechnologies et aux nouvelles armes afin de recenser les points sur lesquels le système des Nations Unies pourrait intervenir.

14. Les membres du Conseil ont considéré que les nouvelles technologies étaient distinctes les unes des autres mais aussi liées les unes aux autres et avaient des caractéristiques communes, telles que le rythme auquel elles progressaient, le potentiel de transformation mais aussi de perturbation dont elles étaient porteuses, la gravité des questions éthiques et des questions concernant la protection des droits de l'homme qu'elles soulevaient et le fait qu'il n'y avait pas de cadres normatifs et réglementaires qui encadraient la mise au point et l'utilisation de ces technologies dans le respect de l'éthique. Il fallait que le système des Nations Unies adopte une démarche pluridisciplinaire intégrée et veille à ce que les mesures qu'il prenait soient cohérentes sur le plan stratégique, correspondent à un positionnement commun et soient coordonnées d'un pilier de son action à un autre.

15. Les membres du Conseil ont jugé très stimulants les exposés sur la gouvernance en ligne et la théorie des réseaux que leur ont présentés d'éminents experts et ont beaucoup appris d'un document de travail et des analyses ciblées que le Comité de haut niveau sur les programmes leur a transmis ; ils ont estimé que le système des Nations Unies pouvait aider à intensifier la mise en commun des connaissances et à mieux faire connaître les possibilités et les risques afférents aux nouvelles technologies et s'employer à ce qu'on l'on tire le meilleur parti des avantages sociaux qu'offraient ces technologies et à ce que l'on réduise les risques et les perturbations qui les accompagnaient. Le Conseil a estimé que le système des Nations Unies, fort du rôle normatif et du rôle d'orientation que lui conférait la Charte des Nations Unies, était particulièrement bien placé pour fixer des repères éthiques et moraux et ainsi préserver les valeurs et les normes universelles et veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés pour compte. Il a été souligné que le Secrétaire général, personnalité bien connue, avait une grande influence lorsqu'il défendait telle ou telle cause. Les membres du Conseil ont également jugé que les entités des Nations Unies devaient mieux communiquer de sorte que le public comprenne mieux les risques et les possibilités afférents aux nouvelles technologies et que l'on puisse mobiliser un large appui en faveur de normes universelles.

16. Il a également été noté que la nature et l'ampleur de l'action du système des Nations Unies seraient fonction de la phase de développement de telle ou telle technologie et des risques qui y seraient associés. Il importait de ne pas décourager l'innovation mais de rappeler l'importance des considérations éthiques et l'existence de principes et d'instruments qui pouvaient orienter la réflexion. Le système des Nations Unies devait également intervenir sans tarder et faciliter les consultations entre les parties prenantes de façon à les amener à prendre des engagements lorsqu'une nouvelle technologie menaçait l'existence des populations. En cas de désaccord entre les États Membres, il pourrait formuler des avis autorisés et faciliter la recherche d'un consensus point par point.

17. Étant donné que les intervenants non étatiques jouaient un rôle de plus en plus important en ce qui concernait le développement et l'emploi des nouvelles technologies, le Conseil a souligné que ce qui faisait la valeur et la force du système des Nations Unies, c'était son aptitude à faciliter le dialogue entre les différentes

parties prenantes de manière impartiale et à agir en toute neutralité de sorte que chacun s'engage aussi largement que possible à respecter des principes éthiques. Les entités du secteur privé (à l'origine de bon nombre de nouvelles technologies) et les jeunes (les premiers à adopter ces technologies et souvent les premiers à les imaginer) figuraient parmi les groupes qu'il importait tout particulièrement d'associer aux processus multipartites. Les membres du Conseil ont largement soutenu la création d'un groupe consultatif ou d'un groupe d'experts, qui serait composé de membres des milieux de l'industrie et du monde universitaire et scientifique et qui serait chargé d'aider le Secrétaire général à orienter l'action que celui-ci mènerait sur ces questions.

18. Le Conseil a également considéré qu'il était indispensable de tirer profit des technologies novatrices dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de les intégrer dans l'action que le système des Nations Unies menait en faveur des objectifs de développement durable. Il a été dit que la collaboration interinstitutions était essentielle si l'on voulait mettre les données d'expérience en commun et régler les problèmes intersectoriels. Les entités des Nations Unies étaient bien placées pour réunir des experts internes et externes et les charger de mettre à l'essai les nouvelles technologies, de faciliter le renforcement des capacités et d'aider les États Membres à adopter les meilleures pratiques. Les membres du Conseil ont beaucoup insisté sur le fait que ces technologies ne devaient pas aggraver les inégalités et ont dit que les pays n'ayant que peu de moyens techniques, en particulier les pays les moins avancés, risquaient forts d'être marginalisés. Dans le même temps, ces pays avaient aussi tout à gagner en passant directement à des technologies plus avancées, ce qui prêtait une importance accrue au rôle que le système des Nations Unies jouait en matière de renforcement des capacités.

19. Les membres du Conseil ont bien compris qu'il fallait que les entités des Nations Unies fassent leurs nouvelles technologies de façon à améliorer l'exécution des programmes et tiennent compte du fait que celles-ci auraient des incidences notables sur les modalités de gestion interne.

20. À la fin du débat, le **Secrétaire général a proposé que le système des Nations Unies se dote d'un plan commun qui porterait sur une action axée sur l'extérieur et sur la mise à profit des nouvelles technologies en interne, proposition qui a reçu l'assentiment du Conseil.**

21. L'action axée sur l'extérieur prendrait la forme d'activités menées par le Secrétaire général, notamment : des activités de mobilisation à un niveau élevé et éventuellement la création d'un groupe d'experts de haut niveau, en concertation avec les États Membres ; une analyse approfondie des politiques et des programmes consacrée à l'incidence des nouvelles technologies sur la réalisation des objectifs de développement durable, qui serait menée sous les auspices du Comité de haut niveau sur les programmes ; un plan visant à aider les États Membres à faire face aux conséquences de ces technologies sur la paix et la sécurité. Les entités des Nations Unies continueraient, en concertation avec les parties prenantes, à concourir à l'établissement de normes et à guider le développement et l'emploi éthiques des nouvelles technologies, compte tenu de leur mandat et de leur domaine de spécialisation.

22. Parmi les mesures de nature à stimuler l'emploi des nouvelles technologies en interne pourraient figurer des initiatives que le Secrétaire général prendrait de façon à mettre systématiquement l'innovation au service de l'amélioration des modalités de fonctionnement et une coopération active avec un réseau de l'innovation agissant dans l'ensemble du système, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes.

IV. Troisième débat : les propositions du Secrétaire général concernant la réforme dans les domaines de la gestion, de la paix et de la sécurité et le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

23. Le Conseil a débattu des propositions concernant la réforme institutionnelle qui avaient été faites récemment afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies. Il a bénéficié pour ce faire d'exposés consacrés au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, à la réforme de la gestion qui était envisagée et à la réforme de l'architecture de paix et de sécurité. La Conseillère spéciale du Secrétaire général chargée des politiques a mis le Conseil au fait de la stratégie sur la parité des sexes, et la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles a présenté la nouvelle démarche concernant la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

24. Le Secrétaire général a ouvert le débat et donné un aperçu des divers axes de la réforme et de leurs interactions. Du fait du caractère intégré du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le système des Nations Unies faisait porter son action sur un vaste éventail de questions portant sur l'ensemble des piliers de la Charte. L'action en faveur du développement durable et des droits de l'homme et l'action humanitaire étaient étroitement liées aux progrès concernant la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, et inversement. L'objectif d'ensemble de la réforme était de renforcer les capacités et d'instaurer des conditions qui permettent à toutes les entités des Nations Unies, tous mandats confondus, de coopérer plus efficacement et d'obtenir des résultats sur le terrain à l'appui des mesures que prenaient les États Membres pour mettre en œuvre le Programme 2030. Il fallait disposer de mécanismes, de structures et d'outils institutionnels adaptés de façon à faciliter la convergence entre les activités de gestion, l'action en faveur de la paix et de la sécurité et les activités opérationnelles du système des Nations Unies.

25. Le Secrétaire général a également souligné qu'il fallait préciser les attributions des divers mécanismes de coordination interinstitutions de façon à éviter tout chevauchement. Il a noté que le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion étaient chargés de renforcer la cohérence et la coordination des politiques menées à l'échelle du système en ce qui concernait les programmes et la gestion, tandis que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait surtout un rôle d'appui opérationnel au niveau des pays. Le Conseil des chefs de secrétariat devait continuer à formuler les orientations stratégiques de haut niveau pour l'ensemble du système et laisser les questions relatives aux aspects opérationnels et à la mise en œuvre à d'autres organes. **Le Secrétaire général a donc proposé, avec l'assentiment du Conseil, de séparer les fonctions touchant aux programmes et à la gestion à l'échelle du système (Comité de haut niveau sur les programmes et Comité de haut niveau sur la gestion) de celles ayant trait à l'appui opérationnel (Groupe des Nations Unies pour le développement) et de laisser le Groupe des Nations Unies pour le développement opérer en marge du Conseil.**

26. Le Secrétaire général a également mis l'accent sur trois questions qui exigeaient la plus grande attention et une ferme volonté de la part des hauts responsables des entités des Nations Unies : a) la promotion de la parité des sexes ; b) la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; c) la lutte contre le harcèlement sexuel dans les entités des Nations Unies. Concernant le dernier point, il a expliqué au Conseil qu'**un groupe de travail sur le harcèlement sexuel dans les entités des Nations Unies était en cours de création sous la direction du Président du Comité de haut**

niveau sur la gestion et serait chargé d'examiner la question en détail. Le groupe examinerait les politiques dont les entités s'étaient dotées pour lutter contre le harcèlement sexuel, les moyens d'enquête existants et les modalités de prise en charge des victimes de façon à recenser les lacunes et les incohérences ainsi que les pratiques de référence et à mettre au point une démarche commune à l'ensemble du système.

Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

27. Le Conseil s'est ensuite intéressé à la réforme du système des Nations Unies pour le développement et a été informé des préparatifs relatifs au rapport de suivi du Secrétaire général sur le repositionnement du système. Les préparatifs étaient bien avancés et les consultations avec un large éventail de parties prenantes se poursuivaient. Le Conseil économique et social examinerait le rapport ([A/72/684-E/2018/7](#)) lors du débat qu'il consacrerait aux activités opérationnelles en février 2018 et l'Assemblée générale se saisirait de la question par la suite.

28. Le rapport porterait sur un certain nombre de questions qui avaient une importance cruciale s'agissant du renforcement de l'aptitude du système des Nations Unies pour le développement à obtenir des résultats qui iraient dans le sens du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il engloberait le document stratégique demandé dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et des propositions sur : les améliorations à apporter au système des coordonnateurs résidents ; le renforcement de la coordination entre les équipes de pays des Nations Unies ; les moyens de rendre la stratégie plus cohérente au niveau régional ; la mise en place de mécanismes de gouvernance et de responsabilisation plus efficaces et l'établissement d'un pacte de financement qui rendrait le financement plus prévisible de façon à mieux soutenir l'action collective et les résultats.

Réforme de la gestion

29. L'attention du Conseil a également été appelée sur la proposition concernant le nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies que le Secrétaire général avait exposé dans son rapport à l'Assemblée générale ([A/72/492](#)), rapport dont le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires était saisi.

30. Les propositions qui étaient faites étaient axées sur la transformation culturelle et le renforcement du leadership, le renforcement de la transparence et du respect du principe de responsabilité, le rapprochement de la prise de décision des points d'exécution et le changement de l'architecture organisationnelle avec la création de deux départements, l'un chargé des politiques et l'autre de l'appui aux opérations. Si les États Membres donnaient leur accord au nouveau modèle et si celui-ci était appliqué, les responsables pourraient décider de la meilleure manière d'utiliser les ressources dont ils disposaient de façon à faciliter l'exécution des programmes et la bonne application des mandats, tout en étant tenus responsables des résultats qu'ils obtenaient, y compris des résultats financiers. La simplification des règles de gestion des ressources humaines et la rationalisation des procédures de programmation et de budgétisation étaient également des composantes majeures des propositions de réforme.

Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies

31. Les membres du Conseil ont entendu un exposé consacré aux principaux éléments du projet du Secrétaire général portant sur la restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/525](#)), qui était axé sur les propositions relatives à la structure organisationnelle. Les changements proposés visaient à accorder la priorité aux mesures de prévention et à la pérennisation de la

paix, à améliorer l'efficacité et la cohérence et à resserrer les liens entre les piliers Paix et sécurité, Développement et Droits de l'homme. Il était envisagé de créer un Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, qui assumerait les fonctions actuellement dévolues au Département des affaires politiques et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix, et un Département des opérations de paix. Des structures régionales communes seraient chargées de définir des stratégies et des approches intégrées consacrées à la prévention des conflits, aux interventions en cas de crise et à la pérennisation de la paix dans les différentes régions.

Stratégie sur la parité des sexes

32. La Conseillère spéciale du Secrétaire général chargée des politiques a fait le point de la stratégie sur la parité des sexes et rappelé que le Secrétaire général avait lancé celle-ci le 12 septembre 2017 à l'issue de vastes consultations auxquelles avaient participé presque tous les membres du Conseil. Dans la stratégie, le Secrétaire général s'est engagé à parvenir à la parité des sexes aux postes de haute direction d'ici à 2021 et à faire en sorte que l'ensemble des entités des Nations Unies parviennent à la parité d'ici à 2028. La stratégie fixait des objectifs concrets et les entités des Nations Unies y étaient invitées à intensifier la collaboration et la mise en commun des informations relatives au recrutement et à utiliser des bases de données et des plateformes communes qui leur permettraient d'accéder en temps réel à des données relatives à la composition du personnel envisagée sous l'angle de l'équilibre de la représentation des sexes et de la répartition géographique. La stratégie était conçue comme un cadre général destiné à faciliter la parité des sexes, mais sa mise en application incombaux entités elles-mêmes. Il était indispensable de suivre les progrès qui seraient accomplis si l'on voulait que la stratégie porte ses fruits.

33. ONU-Femmes fournirait un appui aux entités autres que le Secrétariat et assurerait la coordination et le suivi de l'application de la stratégie pour leur compte, tandis que la Conseillère spéciale chargée des politiques dirigerait la mise en œuvre de la stratégie au Secrétariat. ONU-Femmes serait également chargée de rendre compte de l'application de la stratégie, en particulier de l'aspect quantitatif, et se servirait pour ce faire des statistiques du Conseil portant sur l'ensemble du système. Le Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat serait chargé d'affiner les bonnes pratiques concernant les ressources humaines et les programmes interinstitutions, tels que des initiatives de gestion des aptitudes.

Exploitation et atteintes sexuelles

34. Notant que depuis son entrée en fonctions, le Secrétaire général avait fait de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles l'une de ses priorités, la Coordinatrice spéciale chargée d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles a résumé les quatre grands éléments de la nouvelle stratégie qui a été exposée dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles » (A/71/818). Les mesures consistaient : a) à faire entendre davantage la voix des victimes elles-mêmes et à faire du respect de leurs droits et de leur dignité une priorité de l'Organisation ; b) à lutter sans relâche contre l'impunité des auteurs d'exploitation et d'atteintes sexuelles ; c) à mettre au point un véritable réseau multipartite à l'appui des initiatives des Nations Unies visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles ; d) à revoir la manière dont l'Organisation abordait la communication stratégique afin de sensibiliser l'ensemble de la population au problème de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

35. Dans le cadre de la stratégie, le Département de la gestion s'attacherait, avec l'ensemble des bureaux, des départements, des fonds, des programmes et des

organismes des Nations Unies, à intégrer les nouvelles règles dans toutes les politiques et procédures applicables, notamment celles relatives à la publication des avis de vacance de poste, au recrutement et à la rétention du personnel.

36. Le Secrétaire général a dit de manière très claire que tous les membres du Conseil étaient personnellement chargés de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les chefs de secrétariat devaient personnellement veiller à ce : a) qu'il soit rendu compte de toutes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ; b) que tout soit fait pour que chaque allégation fasse l'objet d'une enquête ; c) que tous les membres du personnel soient familiarisés avec les Normes de conduite des Nations Unies et les principes régissant la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Débat

37. À l'issue des exposés, les chefs de secrétariat ont échangé leurs vues sur les projets de réforme. Il en est ressorti ce qui suit :

a) Les chefs de secrétariat ont appuyé avec force la réforme du Secrétaire général et estimé qu'elle offrait une occasion unique de faire progresser un programme de transformation visionnaire et ambitieux ;

b) Pour l'essentiel, ils étaient d'accord pour dire que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 exigeait que l'accent soit mis sur l'obtention au niveau des pays de résultats collectifs qui portent sur les trois piliers de l'action des entités des Nations Unies ;

c) Ils ont dit qu'il importait de bien faire connaître la vision, la mission et les priorités communes d'un système des Nations Unies qui était prêt à faire face aux problèmes du XXI^e siècle et souligné qu'il fallait bien faire comprendre les effets et les bénéfices que les changements proposés auraient sur tous ceux qui bénéficiaient de l'action du système ;

d) Ils ont estimé qu'il était essentiel de mener des activités de sensibilisation et des consultations, notamment avec la direction et le personnel, car cela aiderait à motiver et à dynamiser les parties prenantes internes, sans lesquelles il serait malaisé de mettre les changements en œuvre dans l'ensemble de l'Organisation ;

e) Ils ont dit que la diversité institutionnelle du système des Nations Unies était aussi un atout et exigeait une démarche pragmatique et souple qui prenait en considération différentes modalités de fonctionnement et tirait parti des compétences complémentaires des différentes entités ;

f) Ils ont fermement soutenu diverses mesures de réforme, notamment celles portant sur la redynamisation du système des coordonnateurs résidents, le renforcement du mécanisme de responsabilisation et de la gestion de la performance, l'amélioration des procédures de profilage et de recrutement, la délégation de pouvoirs et l'application du principe de subsidiarité, et les mesures visant à rendre le financement du système des Nations Unies pour le développement plus stable et plus prévisible ;

g) Ils ont fermement soutenu l'application de la stratégie sur la parité des sexes et la stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Conclusion

38. Notant qu'il importait de réformer le système des Nations Unies, entreprise de vaste envergure, de façon à agir collectivement, grâce à des fonds suffisants, une direction impartiale, des mécanismes organisationnels simplifiés et un mécanisme de

responsabilisation renforcé qui permettraient au système dans son ensemble d'obtenir des résultats, le Secrétaire général a remercié les membres du Conseil de l'appui qu'ils avaient exprimé et des observations dont ils avaient fait part.

39. Dans ses observations finales, le Secrétaire général a estimé qu'il importait de parler un langage qui était compris de tous ceux en faveur desquels l'Organisation des Nations Unies agissait. Il fallait que toutes les entités des Nations Unies redoublent d'efforts de façon à communiquer dans un langage commun. Le Secrétaire général a donc proposé de **créer une équipe de communication interinstitutionnelle qui serait dirigée par le Département de l'information et qui serait chargée de formuler des recommandations concrètes concernant la façon de communiquer efficacement avec divers publics.**

V. Questions diverses

A. Approbation de documents

40. Avant la session, le Conseil avait approuvé électroniquement les documents suivants :

- a) Résumé des conclusions adoptées par le Comité de haut niveau sur la gestion à sa trente-quatrième session (28 et 29 septembre 2017) ([CEB/2017/5](#)) ;
- b) Rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa trente-quatrième session (26 et 27 septembre 2017) ([CEB/2017/6](#)).

41. Le Conseil a également approuvé le cadre analytique des risques et de la résilience (voir [CEB/2017/6](#), annexe III). Le Secrétaire général a engagé les mécanismes interinstitutions compétents et les réseaux sectoriels à se servir de ce cadre qui avait été mis au point par le Comité de haut niveau sur les programmes à l'issue de 18 mois de consultations dirigées par le Programme alimentaire mondial de façon à aider les entités des Nations Unies à prendre de manière cohérente des mesures axées sur les risques et la résilience. Le cadre visait à aider tous ceux qui œuvraient dans les domaines du développement durable, de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité et de la défense des droits de l'homme à avoir une compréhension commune des notions de risque, de prévention et de résilience et à faciliter des analyses cohérentes et globales et des activités de programmation communes. Il faudrait en faire l'un des fondements d'une action plus large du système des Nations Unies en faveur de la résilience. Comme recommandé par le Comité de haut niveau sur les programmes, les étapes suivantes devraient maintenant porter sur la manière de passer de la théorie à la pratique de façon à mieux tenir compte des risques et de la prévention dans les activités de programmation et l'action intégrées en faveur du Programme 2030.

42. **Le Secrétaire général a demandé aux responsables de l'action climatique de confier au groupe de rédaction chargé de la résilience le soin de transformer le cadre analytique en projet de directives opérationnelles ; ce projet serait ensuite présenté au Groupe des Nations Unies pour le développement pour approbation, à charge pour les équipes de pays des Nations Unies d'appliquer les directives sur le terrain ; il s'agirait là d'une mesure concrète en faveur de l'action climatique qui permettrait d'unifier divers cadres de résilience, certains de portée globale, d'autres dirigés par les entités des Nations Unies. Le groupe de rédaction, qui devrait avoir achevé ses travaux avant le 31 mars 2018, ferait fond sur d'autres initiatives, notamment le cadre analytique des risques et de la résilience du Comité de haut niveau sur les programmes, l'initiative intitulée « Initiative de résilience face aux changements climatiques : anticiper, absorber, reformuler »,**

le plan d'action concernant El Niño et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, et s'attacherait tout particulièrement à recenser les politiques opérationnelles et les outils et les orientations pratiques dont les équipes de pays pourraient se servir au niveau national.

B. Hommage rendu à des membres du Conseil

43. S'exprimant au nom des membres du Conseil, le Secrétaire général a rendu hommage au Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population, Babatunde Osotimehin, décédé soudainement en juin 2017, quelques semaines seulement avant la dernière session du Conseil. Tout au long de sa carrière, Babatunde Osotimehin a plaidé inlassablement en faveur de la santé et du bien-être pour tous et le Fonds a grandement bénéficié de l'action énergique qu'il a menée en faveur des femmes et des filles. Son opinion et ses idées étaient précieuses et manqueraient à beaucoup, notamment à ses collègues du Conseil.

44. Le Secrétaire général a également rendu hommage à la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Irina Bokova, au Secrétaire général de l'Organisation mondiale du tourisme, Talel Rifai, et au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Joan Clos, qui participaient à leur dernière session, ainsi qu'au Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Anthony Lake, qui quitterait le Fonds à la fin de 2017 et qui n'avait pas pu participer à la session.

C. Date et lieu de la prochaine session

45. L'Organisation maritime internationale accueillerait la première session ordinaire du Conseil pour 2018 à Londres les 3 et 4 mai 2018.